



MINISTÈRE DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE NORVÈGE

Les femmes, la paix et la sécurité

# Plan stratégique 2011-2013



## Préambule

La participation des femmes aux grands processus de décision liés à la paix et à la sécurité est un objectif à part entière. Elle constitue également un outil important pour prévenir, gérer et résoudre les conflits, en particulier pour reconstruire les sociétés après les conflits. Le nouveau plan stratégique pour les femmes, la paix et la sécurité nous permettra de mieux promouvoir l'influence et la participation des femmes et de renforcer la protection des femmes lors des conflits armés. Le plan constitue un cadre visant à garantir que tous les aspects de la résolution 1325 du Conseil de sécurité soient intégrés dans l'ensemble de nos efforts en faveur de la paix et de la sécurité. Il a été élaboré par le ministère des Affaires étrangères, le ministère de la Défense nationale, le ministère de la Justice et de la Police et le ministère de l'Enfance, de l'Égalité et de l'Inclusion sociale.



Jonas Gahr Støre  
Ministre des Affaires étrangères



Erik Solheim  
Ministre du  
Développement  
international



Grete Faremo  
Ministre de la Défense nationale



Knut Storberget  
Ministre de la Justice



Audun Lysbakken  
Ministre de l'Enfance, de l'Égalité  
et de l'Inclusion sociale

## Introduction

La résolution du Conseil de sécurité de l'ONU n° 1325 (RCS 1325) sur les femmes, la paix et la sécurité a été adoptée en 2000 pour promouvoir la participation des femmes à tous les efforts liés à la paix et à la sécurité et mieux protéger les femmes lors des conflits armés. La Norvège est un des premiers pays à avoir défini un plan d'action national pour mettre en œuvre la résolution. Le plan d'action a contribué à un redoublement notable des efforts norvégiens et à une plus grande sensibilisation sur les expériences des femmes et leur rôle dans les conflits.

La marginalisation continue des femmes dans le travail de prévention, de gestion et de résolution des conflits appelle des mesures plus vigoureuses de la part de la communauté internationale. Depuis le lancement du plan norvégien en 2006, la résolution 1325 a été complétée par quatre nouvelles résolutions sur les femmes, la paix et la sécurité (résolutions 1820, 1888, 1889 et 1960 respectivement). Celles-ci introduisent de nouveaux domaines d'action et augmentent la responsabilisation des États membres de l'ONU, exigeant une plus grande contribution de leur part. La société civile a joué un rôle décisif en favorisant une implication accrue des femmes au niveau local, en privilégiant davantage les résultats et en responsabilisant davantage l'ONU et les États membres.

Le plan stratégique 2011-2013 de la Norvège est une actualisation et un renforcement du plan d'action de 2006 du gouvernement. Il met l'accent sur des domaines auxquels il convient de donner une priorité particulière au cours des prochaines années et constitue un cadre pour améliorer la communication d'informations et accroître la responsabilisation. Le plan d'action de 2006 reste en vigueur et continue de fixer les grandes lignes pour la mise en œuvre générale de la résolution 1325.

Le principal objectif du plan stratégique est de renforcer la participation des femmes. À cet égard, un moyen important est d'intégrer une dimension sexo-spécifique dans toute l'élaboration et la mise en œuvre de la politique norvégienne en matière de paix et de sécurité.

Le plan stratégique 2011-2013 de la Norvège traite des domaines prioritaires suivants :

- 1. Processus de paix et négociations de paix**
- 2. Opérations internationales**
- 3. Situations postconflituelles et consolidation de la paix**
- 4. Violence sexuelle en temps de conflit**
- 5. Communication d'informations et responsabilisation**

L'utilisation d'indicateurs offre de nouvelles possibilités de suivre et de mesurer la mise en œuvre de la résolution 1325 par le gouvernement et constitue une étape importante dans le renforcement de la communication d'informations et de la responsabilisation. La fixation d'objectifs, de plans d'action et d'indicateurs pour chaque domaine prioritaire rendra plus facile l'évaluation des performances des différents ministères. La mise en œuvre par le gouvernement de la résolution 1325 et des autres résolutions sur les femmes, la paix et la sécurité sera examinée en 2013.

Le gouvernement continuera de renforcer le dialogue et la coopération avec la société civile et les chercheurs, aux niveaux national et international. Les missions diplomatiques de la Norvège seront plus étroitement associées aux efforts stratégiques

grâce à un dialogue et une coopération accrues, notamment dans le cadre de l'élaboration des plans d'action des missions. Une coordination plus poussée et une coopération plus étroite entre les différentes parties prenantes alimenteront un flux d'informations et de connaissances plus important sur les initiatives, les expériences et les résultats concrets.

Le gouvernement continuera également de favoriser le rôle primordial de l'ONU dans la mise en œuvre de la résolution 1325, en assurant notamment la promotion des femmes, de la paix et de la sécurité au sein d'ONU-Femmes, où la Norvège siège au conseil d'administration. Comme avant, la Norvège encouragera la participation et le rôle des femmes au sein des organes de l'ONU où la paix et la sécurité sont à l'ordre du jour. Parallèlement, le dialogue avec des organisations dans les pays du Sud sera renforcé en vue d'accroître l'influence et la participation des femmes au niveau local dans les prises de décision importantes. Les efforts norvégiens en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité auront une cible large, une priorité étant cependant accordée à certains pays et régions, notamment l'Afghanistan, le Soudan, le Népal, les Philippines, Israël et le territoire palestinien, Haïti, la République démocratique du Congo, le Libéria et la Colombie. Le gouvernement redoublera encore ses efforts contre la violence sexuelle en temps de conflit, en mettant particulièrement l'accent sur la protection, les poursuites pénales et la réhabilitation.

Le gouvernement estime également important de soutenir les initiatives pour élaborer des plans d'action en faveur de la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité.

Les droits des femmes et l'égalité des sexes constituent un volet clef de la politique norvégienne des affaires étrangères et du développement. Le ministère des Affaires étrangères souhaite intégrer une démarche sexo-spécifique et la communication d'informations sur ce sujet dans tous les programmes de subventions qu'il gère. D'autre part, les orientations politiques du ministère invitent clairement à privilégier les droits et la participation des femmes dans les budgets concernés, notamment dans des domaines comme l'aide humanitaire, la paix et la réconciliation, l'ONU, l'aide bilatérale, l'aide transitoire et l'aide à la société civile. En plus des 300 millions de couronnes alloués chaque année aux femmes, 140 millions de couronnes sont consacrés chaque année à la résolution 1325 sur le budget prévu pour l'action humanitaire et la paix et la réconciliation. La Norvège continuera d'affecter des fonds aux femmes, à la paix et la sécurité et à promouvoir les droits des femmes et l'égalité des sexes au travers de fonds multilatéraux. La part des fonds d'aide utilisée à cette fin est spécifiée dans le projet de budget annuel.

## Domaines prioritaires 2011–2013

### 1. Processus de paix et négociations de paix

**La Norvège entend promouvoir la participation des femmes et la dimension sexo-spécifique dans les processus de paix et les négociations de paix.**

Les femmes sont largement absentes des processus de paix officiels alors que, dans bien des cas, elles se sont organisées en dépassant les lignes de conflit et ont développé une plate-forme de paix commune.

L'expérience montre que la participation des femmes aux processus de paix apporte souvent une valeur ajoutée et a un effet positif sur l'issue du conflit. Il a été constaté que les femmes ont tendance à soulever un éventail plus large de questions sociales et politiques, qu'elles contribuent à ce que la société civile et les victimes soient écoutées et ont globalement un impact positif sur le climat des négociations. Ceci augmente les chances de parvenir à un accord de paix durable, qui tient compte des intérêts de toute la population et constitue un bon point de départ pour construire des sociétés démocratiques et équitables.

La Norvège souhaite développer une approche plus systématique pour accroître la participation des femmes dans les processus auxquels elle participe. Une priorité sera donnée aux organisations et aux réseaux de femmes ayant des contacts au niveau de la base. Ainsi, nous pousserons par exemple nos partenaires à inclure les femmes dans les négociations et soulignerons l'importance d'intégrer les femmes lorsque nous invitons les parties à des négociations et des pourparlers. La Norvège veillera également à ce que les accords de paix traitent de la situation des anciennes femmes soldats et favorisent leur réintégration et à ce que les femmes soient représentées dans les systèmes de surveillance associés aux accords de paix et aux cessez-le-feu.

En vue d'augmenter le nombre de médiateurs de paix et négociateurs féminins, et pour s'assurer qu'un plus grand nombre de femmes locales prenne part au processus de paix, la Norvège soutiendra et financera la stratégie de l'ONU sur le genre et la médiation en vue de renforcer le rôle des femmes dans les processus de paix sous l'égide de l'ONU.

Lorsqu'il n'est pas possible que les femmes participent à un processus de paix, la Norvège soutiendra des démarches parallèles où les femmes peuvent jouer un rôle clé, et veillera à ce que la connaissance des besoins et des intérêts des femmes soit transmise vers le processus principal.

La Norvège soulignera combien il est important que les processus de paix tiennent compte des connaissances des ONG et de leurs efforts de consolidation de la paix. Une inclusion plus large et plus systématique des ONG dans les processus de paix permet d'assurer une plus grande appropriation par la communauté locale. Cela augmente également les chances d'une paix durable. Les missions diplomatiques norvégiennes, en particulier dans les zones de conflit, seront mises à contribution lors des efforts pour recenser et consolider la coopération avec les organisations et les acteurs au niveau local en vue d'obtenir une large représentation de femmes de différentes couches de la société.

La Norvège encouragera l'intégration d'une démarche sexo-spécifique dans les accords et processus de paix. Ceci implique notamment de tenir compte de la manière dont les différentes positions des femmes et des hommes affectent leur accès aux ressources et leur contrôle sur celles-ci, ainsi que leurs possibilités de prendre une part active aux décisions qui ont une incidence sur leur vie.

Lors de l'élaboration des accords de paix, la Norvège prendra des mesures pour que les droits des femmes sur les plans économique, politique et de la sécurité soient sauvegardés et que les victimes et les communautés locales affectées soient consultées et écoutées. La Norvège œuvrera également pour que des experts sur la résolution 1325 prennent part aux négociations de paix et que la question des violences sexuelles en temps de conflit soit soulevée.

Il doit y avoir une parité des sexes parmi les participants norvégiens aux processus de paix et de réconciliation. Toutes les délégations doivent répondre aux exigences de l'article 21 de la loi norvégienne sur la parité dans les comités publics.

### Domaine prioritaire 1. Processus de paix et négociations de paix

La Norvège entend promouvoir la participation des femmes et une dimension sexo-spécifique dans les processus de paix et les négociations de paix.

OBJECTIF	ACTIONS	PERIODE	RESP.
<b>1.1. Un plus grand nombre de femmes participent au sein des délégations norvégiennes et internationales aux négociations de paix et aux processus de paix</b>	1.1.1. S'assurer que toutes les délégations désignées par la Norvège sont en conformité avec l'article 21 de la loi sur la parité.	2011-2013	MAF <sup>1</sup> MEEI <sup>2</sup>
	1.1.2. Soutenir la mise en œuvre de la stratégie de l'ONU pour promouvoir la participation des femmes aux processus de paix et augmenter le nombre de médiateurs de paix féminins	2011	MAF
<i>Indicateurs pour 1.1</i>	<i>- Nombre de femmes au sein des délégations norvégiennes aux négociations et processus de paix</i> <i>- Ressources allouées aux efforts internationaux pour promouvoir la participation des femmes aux processus de paix et augmenter le nombre de médiateurs de paix féminins</i>		
OBJECTIF	ACTIONS	PERIODE	RESP.
<b>1.2. Des femmes locales participent aux processus et négociations de paix, éventuellement aux processus parallèles dans</b>	1.2.1. Encourager les parties à inclure des femmes dans leurs délégations aux processus de paix dans lesquels la Norvège est impliquée	2011-2013	MAF

<sup>1</sup> MAF = Ministère des Affaires étrangères

<sup>2</sup> MEEI = Ministère de l'Enfance, de l'Égalité et de l'Inclusion sociale

<b>lesquels la Norvège est impliquée</b>	1.2.2. Soutenir les processus parallèles et auxiliaires aux négociations de paix officielles, où les femmes jouent un rôle clé	2011-2013	MAF
	1.2.3. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et les réseaux de femmes dans les pays du Sud, par des projets de recensement et une participation plus large des missions diplomatiques norvégiennes concernées	2011-2013	MAF
	1.2.4. Soutenir les mesures de développement des compétences qui augmentent les chances des femmes de participer aux négociations et processus de paix	2011-2013	MAF
<b>Indicateurs pour 1.2.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de femmes locales représentées dans les processus de paix officiels auxquels la Norvège participe</li> <li>- Nombre de réseaux de femmes, de mesures et de projets mis en œuvre ou réalisés pour accroître la participation des femmes locales, et ressources utilisées à cette fin</li> </ul>		
<b>OBJECTIF</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>PERIODE</b>	<b>RESP.</b>
<b>1.3. La dimension sexo-spécifique est renforcée dans les accords de paix et les processus de paix auxquels la Norvège participe</b>	1.3.1. Encourager les parties aux processus de paix auxquels la Norvège participe à intégrer une dimension sexo-spécifique qui sauvegarde les droits politiques, sociaux et économiques des femmes dans les accords de paix	2011-2013	MAF
	1.3.2. Contribuer à l'intégration dans les accords de paix de mesures pour lutter, prévenir et poursuivre en justice les auteurs de violences sexuelles	2011-2013	MAF
<b>Indicateurs pour 1.3.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de cas documentés où la Norvège invite les parties à inclure une dimension sexo-spécifique</li> <li>- Nombre d'accords de paix auxquels la Norvège participe où la violence sexuelle est abordée lors des négociations et incluse dans les accords de paix</li> </ul>		

## 2. Opérations internationales

**La Norvège entend augmenter la participation des femmes et renforcer la dimension sexo-spécifique dans les opérations internationales.** La nécessité d'une approche sexo-spécifique dans les opérations de paix est de plus en plus reconnue. Le dialogue avec les femmes et les hommes permet au personnel participant aux opérations internationales de bien mieux comprendre la situation et rend l'opération plus à même d'assurer la sécurité de toute la population – filles et garçons, femmes et hommes. Une démarche sexo-spécifique peut donner aux femmes une plus grande influence sur les décisions importantes et ouvrir la voie à leur participation aux activités de consolidation de la paix. De plus, les femmes locales peuvent fournir des informations et des visions dont les hommes ne sont pas conscients ou auxquelles ils ne pensent pas. L'expérience internationale montre que le fait de sauvegarder la sécurité des femmes locales accroît la confiance de la population locale à l'égard de l'opération.

Les opérations internationales doivent être planifiées, menées à bien et évaluées sous l'angle de l'égalité des sexes, c'est-à-dire que l'impact des opérations planifiées sur les femmes et les hommes doit être analysé. Ceci exige une formation pratique et théorique sur les questions qui concernent les femmes, la paix et la sécurité.

Une représentation plus équilibrée des sexes dans les contingents norvégiens est un objectif à part entière, susceptible d'améliorer les performances. Elle peut également avoir un effet symbolique non négligeable dans le pays d'accueil. En Norvège, peu de femmes occupent des postes opérationnels au sein des forces militaires. Le recrutement de davantage de femmes sera donc privilégié. Il convient également de souligner que les hommes sont aussi responsables que les femmes de mettre en œuvre la résolution 1325, et ce à tous les niveaux.

La Norvège contribuera au développement des compétences et au renforcement des capacités au niveau international, en privilégiant l'ONU, l'OTAN et l'Union africaine (UA). Ceci nécessite un dialogue et une coopération plus étroits avec les pays qui fournissent des troupes et des forces de police aux opérations de paix de l'ONU. Lorsque nous contribuerons aux opérations internationales et apporterons une aide à la formation et à l'entraînement des forces de sécurité d'autres pays, nous accorderons une priorité particulière à l'égalité entre les sexes. Nous privilégierons en particulier la participation des femmes et une approche sexo-spécifique dans nos efforts pour renforcer les capacités du personnel des opérations de l'UA.

Les pays de l'OTAN ont adopté en 2010 le premier plan d'action de l'alliance en vue de mettre en œuvre la résolution 1325. D'après ce plan, la résolution sera appliquée dans toutes les opérations de l'OTAN. La Norvège prônera une poursuite des efforts de l'OTAN concernant la résolution 1325, en mettant l'accent sur la mise en œuvre pratique du plan d'action et son appropriation politique.

### **Domaine prioritaire 2. Opérations internationales**

La Norvège entend augmenter la participation des femmes et renforcer la dimension sexo-spécifique dans les opérations internationales.

OBJECTIF	ACTIONS	PERIODE	RESP.
<b>2.1. Le personnel des opérations internationales auxquelles la Norvège participe dispose de compétences et de connaissances sur la RCS 1325</b>	NATIONALES : 2.1.1. Intégrer la RCS 1325 dans la formation militaire	2011-2013	MD <sup>3</sup>
	2.1.2. Maintenir et améliorer la qualité de la formation sur la RCS 1325 pour le personnel norvégien des opérations de police internationales	2011-2013	MJ <sup>4</sup>
	2.1.3. Contribuer à élargir encore un vivier de compétences nordique pour une mise en œuvre renforcée de la RCS 1325 dans les opérations internationales	2011-2013	MD
	INTERNATIONALES : 2.1.4. Soutenir le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU en vue d'élaborer des documents d'orientation et du matériel d'entraînement concernant la RCS 1325	2011-2013	MD MAF
	2.1.5. Mettre en œuvre le plan d'action de l'OTAN pour la RCS 1325 et contribuer au développement d'indicateurs au sein de l'OTAN, en consultation avec l'ONU	2011-2013	MAF MD
	2.1.6. Renforcer le dialogue avec les pays grands fournisseurs d'effectifs militaires et de police concernant la protection des civils, notamment pour lutter contre la violence sexuelle lors des conflits	2011-2013	MAF MD
	2.1.7. Soutenir la formation des contingents de police fournis par d'autres Etats aux opérations internationales, notamment à travers le programme « Training for Peace » en Afrique	2011-2013	MAF MJ
<b>Indicateurs pour 2.1.</b>	<i>- Recensement des modules et cours sur la RCS 1325 dans la formation militaire</i> <i>- Effectifs du personnel norvégien disposant de compétences pour l'intégration de la RCS 1325 dans les opérations internationales</i> <i>- Nombre d'initiatives internationales de formation et d'entraînement soutenues par la Norvège et ressources allouées à cette fin</i>		
OBJECTIF	ACTIONS	PERIODE	RESP.
<b>2.2. La dimension sexo-spécifique est intégrée dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des opérations internationales</b>	2.2.1. S'assurer de la présence de références à la RCS 1325 dans les documents réglementant les contingents norvégiens et intégrer des analyses de l'impact du genre dans la planification des opérations	2011-2013	MD
	2.2.2. Adapter les procédures au niveau tactique ou dans les projets en vue de consulter/impliquer les femmes locales et prendre des mesures pour répondre aux besoins de sécurité des femmes	2011-2013	MD MJ
	2.2.3. Développer davantage le système de conseillers et de contacts pour les questions de genre au sein des contingents, et de conseillers pour les questions de genre au sein des forces militaires nationales	2011-2013	MD

<sup>3</sup> MD = Ministère de la Défense nationale

<sup>4</sup> MJ = Ministère de la Justice et de la Police

	2.2.4. Offrir et/ou demander des conseillers pour les questions de genre pour les opérations de l'OTAN	2011-2013	MAF MD
	2.2.5. Etablir des procédures pour les rapports sur la RCS 1325 et les évaluations après les opérations	2011-2013	MD MJ
	2.2.6. Etudier et apprécier l'impact d'une approche sexo-spécifique dans les opérations internationales afin de développer les meilleures pratiques	2011-2013	MD MAF
<b>Indicateurs pour 2.2.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'études documentées sur l'impact du genre menées durant la planification des contributions norvégiennes aux opérations internationales</li> <li>- Rapports provenant d'opérations où la RCS 1325 a été intégrée</li> <li>- Nombre d'opérations et d'effectifs incluant des conseillers pour les questions de genre, en précisant s'il s'agit de postes à temps plein ou partiel (% de poste à temps complet)</li> <li>- Nombre d'études et d'évaluations consacrées à la RCS 1325 qui ont été lancées et achevées</li> </ul>		
<b>OBJECTIF</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>PERIODE</b>	<b>RESP.</b>
<b>2.3. Plus de femmes participent aux opérations internationales en général, en particulier dans des positions et des services opérationnels</b>	NATIONALES : 2.3.1. Renforcer le recrutement de femmes dans les unités militaires opérationnelles et les contributions aux troupes <sup>5</sup>	2011-2013	MD
	2.3.2. Recruter davantage de femmes norvégiennes pour les opérations internationales, en particulier à des postes de direction, notamment à l'ONU et l'OTAN	2011-2013	MD MJ MAF
	INTERNATIONALES : 2.3.3. Promouvoir le recrutement de femmes dans les opérations internationales de l'ONU et de l'OTAN	2011-2013	MD MAF
	2.3.4. Renforcer le recrutement et la formation de personnel féminin de maintien de la paix d'origine africaine par l'intermédiaire du programme « Training for Peace »	2011-2013	MJ MAF
<b>Indicateurs pour 2.3.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre/proportion de femmes dans les contributions aux troupes et dans le personnel civil, y compris dans la police</li> <li>- Nombre/proportion de femmes norvégiennes à la tête d'unités et fonctions opérationnelles</li> <li>- Nombre d'initiatives de recrutement lancées et réalisées</li> </ul>		

<sup>5</sup> Cf. le livre blanc sur le recrutement des femmes dans les forces armées (Rapport n° 36 (2006-2007) au Storting) – en norvégien uniquement.

### 3. Situations postconflituelles et consolidation de la paix

#### **La Norvège entend augmenter la participation des femmes dans les situations postconflituelles et la consolidation de la paix et renforcer la dimension sexo-spécifique dans les processus de reconstruction.**

La résolution 1889 du Conseil de sécurité de l'ONU (2009) souligne le rôle primordial des femmes dans les activités de consolidation de la paix et leurs besoins particuliers au lendemain des conflits, et met en avant l'importance d'intégrer une perspective sexo-spécifique dans les processus de reconstruction. Une analyse de l'impact du genre peut permettre de renforcer l'appropriation et la responsabilisation locales et constituer ainsi un outil important pour améliorer la qualité de la consolidation de la paix et de l'Etat dans des pays vulnérables.

Un élément important de la consolidation de la paix consiste à bâtir des institutions et à mettre en place un Etat de droit pour garantir la démocratie, la sécurité, la participation et le respect des droits de l'homme. La consolidation de la paix peut être le point de départ d'un processus qui renforce la participation, la protection et les droits des femmes. Au lendemain des conflits, les femmes manquent en effet souvent de protection et de sécurité et constatent une augmentation de la violence. Et les services de base, de sécurité économique et d'opportunités de participation politique leur font souvent défaut. Ceci n'est pas seulement un problème pour la démocratie ; cela compromet également l'établissement d'une paix durable.

Les fonds et programmes de l'ONU jouent un rôle important dans les Etats vulnérables. La Norvège siège au conseil d'administration de plusieurs fonds et programmes clés et utilise les possibilités ainsi offertes pour influencer leur politique. La Norvège essaiera de transmettre le même message dans les différents conseils d'administration afin de renforcer la mise en œuvre de la RCS 1325. Elle privilégiera également la résolution durant sa participation au comité d'organisation de la commission de consolidation de la paix à partir de 2011. Cette commission se propose d'aider les pays qui sortent d'un conflit pour la reconstruction, la mobilisation des ressources et la stabilisation de la situation. La Norvège veillera à ce que la dimension sexo-spécifique soit intégrée à tous les aspects du travail de la commission de consolidation de la paix et à ce qu'une priorité soit donnée à la participation des femmes aux processus de reconstruction en apportant une aide aux organisations et aux réseaux de femmes locaux.

La Norvège continuera de renforcer la dimension sexo-spécifique et la place des femmes dans les efforts humanitaires et d'encourager les autres acteurs humanitaires à faire de même. Des outils clés à cet égard sont le soutien aux conseillers pour les questions de genre dans les situations humanitaires concrètes et l'obligation pour tous les bénéficiaires d'aides humanitaires d'inclure une perspective sexo-spécifique dans leurs activités. Une priorité sera accordée aux appels d'urgence intégrant une dimension sexo-spécifique. La Norvège veillera d'autre part à ce que la parité entre les sexes soit prise en compte dans le désarmement humanitaire et les efforts pour lutter contre la violence armée, notamment lors de l'enlèvement des engins explosifs et l'aide aux victimes. Nous soutiendrons également les initiatives visant à montrer que les conditions d'existence des femmes et des filles sont affectées par un accès facile aux armes et l'usage répandu de la violence armée. Ceci nécessitera de renforcer la mise en œuvre de la RCS 1325 et la participation des femmes aux processus liés au désarmement et au contrôle des armes conventionnelles. Les femmes jouent un rôle important pour établir un secteur de la justice et de la sécurité qui réponde aux besoins de toute la population. La Norvège encouragera les mesures qui

garantissent aux femmes un accès réel, non discriminatoire, à l'appareil judiciaire et s'investira dans des stratégies de protection et de prévention. Elle soutiendra également les mesures pour renforcer la proportion de femmes dans le secteur de la sécurité et de la justice au lendemain des conflits et dans les Etats vulnérables. Nous avons l'intention d'augmenter le personnel norvégien disposant de compétences sur les questions de genre dans les régions sortant de conflits en vue de les aider à former les juges, les autorités chargées des poursuites, les avocats, les officiers de police, le personnel militaire et le personnel de prison, par exemple par l'intermédiaire du pôle d'intervention en cas de crise. La Norvège soutiendra les programmes et établissements de formation qui favorisent l'égalité entre les sexes et la réforme du secteur de sécurité dans les pays du Sud.

Les besoins des femmes et des filles et les priorités dans les situations postconflituelles, notamment la sécurité, la santé, les droits de propriété et les opportunités d'emploi rémunéré, doivent être pris en compte lorsque la communauté internationale contribue aux fonds de reconstruction. La Norvège encouragera donc l'intégration d'une dimension sexospécifique dans les fonds gérés par la Banque mondiale et l'ONU et favorisera la participation des femmes à la reconstruction de l'économie locale.

### Domaine prioritaire 3. Situations postconflituelles et consolidation de la paix

La Norvège entend augmenter la participation des femmes dans les situations postconflituelles et la consolidation de la paix et renforcer la dimension sexo-spécifique dans les processus de reconstruction

OBJECTIF	ACTIONS	PERIODE	RESP.
<b>3.1. Des femmes locales participent aux prises de décision dans les situations postconflituelles et la consolidation de la paix</b>	NATIONALES : 3.1.1. Soutenir et renforcer les initiatives pour recruter davantage de femmes au pôle d'intervention en cas de crise	2011-2013	MJ
	INTERNATIONALES : 3.1.2. Soutenir les mesures pour augmenter la participation politique des femmes dans les situations postconflituelles	2011-2013	MAF
	3.1.3. Encourager et soutenir les efforts pour augmenter la proportion de femmes impliquées dans la reconstruction du secteur judiciaire et la réforme du secteur de la sécurité, et intégrer une dimension sexo-spécifique	2011-2013	MAF
	3.1.4. Promouvoir les dossiers relatifs aux femmes, à la paix et à la sécurité lors de la participation de la Norvège au comité d'organisation de la commission de consolidation de la paix de l'ONU	2011-2013	MAF
	3.1.5. Demander l'intégration d'une dimension sexo-spécifique dans les fonds de reconstruction gérés par la Banque mondiale et l'ONU où la Norvège siège au conseil d'administration	2011-2013	MAF
	3.1.6. Renforcer la mise en œuvre de la RCS 1325 dans les efforts humanitaires, en coopération avec les bénéficiaires de fonds humanitaires, en soutenant notamment des conseillers pour les questions de genre dans des situations humanitaires concrètes	2011-2013	MAF
	3.1.7. Contribuer à renforcer l'intégration de la RCS 1325 dans les processus liés au désarmement et au contrôle des armes conventionnelles, y compris l'élimination des engins explosifs et l'assistance aux victimes	2011-2013	MAF
<b>Indicateurs pour 3.1.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion de femmes au sein du pôle d'intervention en cas de crise</li> <li>- Nombre d'initiatives de recrutement et de formation soutenues en vue de promouvoir la participation des femmes dans le secteur de la justice et de la sécurité et ressources allouées à cet effet</li> <li>- Nombre d'interventions documentées concernant les femmes, la paix et la sécurité au sein du comité d'organisation de la commission de consolidation de la paix</li> <li>- Nombre de conseillers pour les questions de genre dans les situations humanitaires soutenues par la Norvège</li> <li>- Nombre d'initiatives pour promouvoir la participation politique des femmes dans les situations postconflituelles et ressources allouées à cet effet</li> </ul>		

OBJECTIF	ACTIONS	PERIODE	RESP.
<b>3.2. Les droits et les besoins des femmes sont mieux pris en compte dans la réforme du secteur de sécurité</b>	NATIONALES : 3.2.1. Renforcer la formation sur la RCS 1325 pour le personnel du pôle d'intervention en cas de crise	2011-2013	MJ
	3.2.2. Fournir des spécialistes des questions de genre pour la formation des juges, des autorités d'instruction, des avocats, des policiers, des forces armées et des personnels de prison dans les régions postconflituelles	2011-2013	MJ
	3.2.2. Fournir des policiers norvégiens disposant de compétences sur la RCS 1325 aux opérations internationales dans des situations postconflituelles	2011-2013	MJ
	INTERNATIONALES : 3.2.3. Contribuer au développement des compétences dans le secteur de la sécurité et au développement des institutions de sécurité dans le Sud	2011-2013	MAF
<b>Indicateurs pour 3.2.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectifs du personnel du pôle d'intervention en cas de crise formé sur la RCS 1325 et contenu du ou des programmes de formation</li> <li>- Effectifs participant au programme sur les questions de genre et la réforme du secteur de la sécurité, et contenu de la formation effectuée</li> </ul>		

#### 4. Violence sexuelle en temps de conflit

**La Norvège entend renforcer ses efforts pour prévenir et empêcher la violence sexuelle, promouvoir les poursuites contre les auteurs des violations et accroître l'aide aux victimes.**

La violence sexuelle lors des conflits cause des souffrances terribles à des centaines de milliers de victimes. En plus, elle a des conséquences majeures sur la sécurité et rend plus difficile l'établissement de la paix et de la stabilité et la réconciliation. La Norvège continuera de se battre contre la violence sexuelle en temps de conflit au nom de la politique de sécurité. Elle doit faire réagir la communauté internationale au même titre que les autres menaces envers la paix et la sécurité. Trois nouvelles résolutions du Conseil de sécurité sur la violence sexuelle lors des conflits – RCS 1820 (2008), RCS 1888 (2009) et RCS 1960 (2010) – ont entraîné une plus grande sensibilisation et des mesures plus fortes, mais leur mise en œuvre large et efficace se fait attendre. Des consultations plus étroites avec les victimes et des sanctions plus sévères contre les auteurs sont également nécessaires. La RCS 1960 invite à dresser une liste des parties suspectées de violences sexuelles et à définir des mécanismes plus efficaces pour mettre un terme à l'impunité. La Norvège soutient l'ONU dans cette tâche importante.

La Norvège privilégiera des efforts coordonnés pour prévenir et empêcher la violence sexuelle, poursuivre les auteurs de violences et apporter une assistance aux victimes. Nous mettrons l'accent sur une réhabilitation médicale et psychosociale, parallèlement à un soutien juridique et financier afin de permettre la meilleure réintégration possible des victimes.

Un aspect important de la prévention est de poursuivre en justice les auteurs et de créer des méthodes efficaces pour mettre fin à l'impunité aujourd'hui largement répandue, au niveau national et international. La Norvège soutiendra les efforts en vue de renforcer les systèmes judiciaires nationaux et privilégiera en particulier le développement des compétences et des capacités pour traiter les affaires de violences sexuelles. La Norvège essaiera également de faire porter les affaires pertinentes devant les tribunaux pénaux internationaux. De plus, elle redoublera d'efforts pour prévenir la violence sexuelle en temps de conflit par des campagnes de sensibilisation ciblant les garçons et les hommes et leurs concepts de virilité.

La Norvège attirera l'attention sur la question de la violence sexuelle au sein des enceintes internationales et multilatérales consacrées à la santé, en mettant particulièrement l'accent sur la prévention et la réhabilitation. Elle essaiera aussi de renforcer l'accès des femmes aux services de santé pendant et après les conflits.

La coopération avec le Représentant spécial de l'ONU chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et avec la Campagne des Nations unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, ainsi qu'avec les organisations membres, sera encore consolidée en vue d'élaborer une politique et d'accroître la coordination et l'efficacité sur le terrain.

## Domaine prioritaire 4. Violence sexuelle en temps de conflit

La Norvège entend renforcer ses efforts pour prévenir et empêcher la violence sexuelle, promouvoir les poursuites contre les auteurs des violations et accroître l'aide aux victimes.

OBJECTIF	ACTIONS	PERIODE	RESP.
<b>4.1. Des mesures sont prises pour prévenir la violence sexuelle dans les pays et les régions où la Norvège est engagée</b>	NATIONALES : 4.1.1. Développer des orientations pour le personnel militaire sur les moyens de faire face à la violence sexuelle en temps de conflit	2011-2013	MD
	4.1.2. Renforcer la formation sur la violence sexuelle en temps de conflit pour les agents de police norvégiens participant aux opérations internationales	2011-2013	MJ
	4.1.3. Soutenir la recherche sur les manifestations de la violence sexuelle et ses causes dans les conflits, et les conséquences pour l'élaboration d'une politique dans ce domaine	2011-2013	MAF
	INTERNATIONALES : 4.1.4. Intégrer la lutte contre la violence sexuelle dans les conflits aux efforts pour reconstruire le secteur de la justice dans les pays et régions concernés	2011-2013	MAF MJ
	4.1.5. Fournir aux opérations de consolidation de la paix de l'ONU des observateurs civils et des conseillers norvégiens spécialisés sur la violence sexuelle	2011-2013	MAF
	4.1.6. Accroître la coopération avec les pays grands fournisseurs d'effectifs militaires et policiers en vue de consolider la capacité à prévenir la violence sexuelle en temps de conflit	2011-2013	MAF MD
	4.1.7. Chercher à augmenter le dialogue et la coopération avec les dirigeants nationaux et régionaux dans les régions où les violences sexuelles en période de conflit sont répandues	2011-2013	MAF MD
	4.1.8. Soutenir les campagnes de sensibilisation ciblant les hommes afin de prévenir la violence sexuelle	2011-2013	MAF
<b>Indicateurs pour 4.1.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les forces armées norvégiennes ont établi des directives pour prévenir la violence sexuelle en temps de conflit</li> <li>- Effectifs norvégiens déployés à l'étranger, y compris dans la police, formés et/ou disposant d'une expertise sur le problème de la violence sexuelle</li> <li>- Nombre de mesures de prévention de la violence sexuelle en temps de conflit, y compris les projets de recherche, soutenues, lancées et mises en œuvre, et ressources allouées</li> </ul>		

OBJECTIF	ACTIONS	PERIODE	RESP.
<b>4.2. Les victimes de violence sexuelle en temps de conflit dans les régions où la Norvège est engagée ont des opportunités de réhabilitation</b>	4.2.1. Soutenir et initier des projets pour fournir une assistance juridique et pratique aux victimes de violence sexuelle	2011-2013	MAF
	4.2.2. Soutenir les projets contribuant à une réhabilitation socio-économique	2011-2013	MAF
	4.2.3. Soutenir le développement de services psychosociaux et médicaux et la formation du personnel de santé	2011-2013	MAF
	4.2.4. Promouvoir des services de santé pour les victimes de violence sexuelle dans les initiatives de santé mondiales	2011-2013	MAF
<b>Indicateurs pour 4.2.</b>	<i>- Nombre de projets en faveur d'un suivi médical, psychosocial et juridique des victimes de violence sexuelle en temps de conflit recevant des fonds, et ressources allouées à cet effet</i> <i>- Effectifs du personnel de santé ayant reçu une formation et nombre de services de santé mis en place, grâce à une aide de la Norvège</i>		
OBJECTIF	ACTIONS	PERIODE	RESP.
<b>4.3. Dans les pays et régions où la Norvège est engagée, les auteurs de violences sont poursuivis et condamnés au niveau national et, le cas échéant, au niveau international</b>	4.3.1. Soutenir le développement de la législation existante et des capacités de l'appareil judiciaire afin de lui permettre d'instruire et de suivre les affaires de violence sexuelle	2011-2013	MAF MJ
	4.3.2. Soutenir des projets pour mettre fin à l'impunité, notamment l'établissement et l'administration de cabinets d'avocats, de tribunaux itinérants et d'unités spéciales pour les femmes dans les postes de police	2011-2013	MAF
	4.3.3. Soutenir les campagnes d'information sur la législation existante contre la violence sexuelle, et les organisations et acteurs locaux qui œuvrent pour modifier les lois et apporter une assistance juridique aux victimes	2011-2013	MAF
	4.3.4. Demander l'exclusion de la violence sexuelle des amnisties et l'inclusion explicite des poursuites contre les auteurs dans les accords de paix dans lesquels la Norvège est impliquée	2011-2013	MAF
	4.3.5. Soutenir le développement des connaissances sur les enquêtes et poursuites internationales concernant les crimes sexuels	2011-2013	MAF
	4.3.6. Soutenir le mécanisme de surveillance et d'information sur la violence sexuelle de l'ONU, avec l'établissement d'une liste des parties utilisant la violence sexuelle comme tactique de guerre	2011-2013	MAF
<b>Indicateurs pour 4.3.</b>	<i>- Nombre de mesures, projets et campagnes soutenus, initiés et mis en œuvre qui renforcent les poursuites à l'encontre des auteurs au niveau national et, le cas échéant, international, et ressources allouées à cet effet</i> <i>- Proportion d'accords de paix où la Norvège est impliquée qui renforcent des dispositions concrètes sur le suivi de la violence sexuelle et la poursuite des auteurs</i>		

## 5. Communication d'informations et responsabilisation

### **La Norvège entend améliorer la mise en œuvre de la RCS 1325 en se concentrant davantage sur les résultats et la responsabilisation.**

La résolution 1889 (de 2009) invite le secrétaire général de l'ONU à développer des indicateurs mondiaux pour mesurer l'application de la résolution 1325 et renforcer ainsi la responsabilisation de l'ONU, des organisations internationales et régionales et des Etats membres. Dans le cadre de cette priorité donnée à la communication et à la responsabilisation, le plan renferme, pour chaque domaine prioritaire, des tableaux présentant les objectifs, les actions, le ou les ministères responsables de chaque action et les indicateurs. Ces derniers seront encore développés et nous étudierons comment améliorer les méthodes de collecte de données et de communication des informations. Les modifications et les améliorations seront intégrées dans les tableaux.

Des rapports annuels seront publiés. Chaque ministère rendra compte des objectifs, des actions et des indicateurs dont il est responsable. Ceci permettra d'identifier les résultats obtenus par chaque ministère. D'autre part, l'intégration de la RCS 1325 dans les mécanismes de communication d'informations existants des ministères sera renforcée. Les plans d'action annuels des missions diplomatiques constitueront un outil majeur pour renforcer les efforts des missions dans ce domaine.

Au sein du système de l'ONU, la Norvège soutiendra des initiatives et proposera des mesures pour renforcer les mécanismes de communication d'informations liées aux résolutions sur les femmes, la paix et la sécurité. La Norvège contribuera également à un échange d'expériences et au développement de normes au sein de l'ONU et d'organisations régionales et soutiendra les efforts de l'ONU pour développer davantage d'indicateurs mondiaux.

Un groupe de travail interministériel a été créé. Il se réunira régulièrement afin de coordonner la mise en œuvre de la stratégie. Le ministère des Affaires étrangères est responsable de la coordination.

Un réseau composé du groupe de travail interministériel, des directions, instituts de recherche et ONG concernés se réunira deux fois par an. Ils échangeront des informations, des connaissances et des expériences et examineront les rapports annuels des ministères.

Un examen externe de la mise en œuvre par le gouvernement de la résolution 1325 et des résolutions ultérieures sur les femmes, la paix et la sécurité sera effectué en 2013.

## Domaine prioritaire 5 Communication d'informations et responsabilisation

La Norvège entend améliorer la mise en œuvre de la RCS 1325 en se concentrant davantage sur les résultats et la responsabilisation.

OBJECTIF	ACTIONS	PERIODE	RESP.
<b>5.1. La communication d'informations par les ministères, les administrations subordonnées et les acteurs bénéficiaires d'une aide du gouvernement liée à la RCS 1325 est améliorée</b>	5.1.1. Développer davantage les indicateurs et identifier les sources de données pour les ministères concernés	2011	MAF MD MJ MEEI
	5.1.2. Développer encore et rendre systématiques les rapports qualitatifs et quantitatifs sur la RCS 1325 dans les contextes militaires	2011	MD
	5.1.3. Elaborer des rapports sur la RCS 1325 par les ministères et administrations concernés	2011-2013	MAF MD MJ MEEI
	5.1.4. Rédiger des rapports sur la mise en œuvre de la RCS 1325 par la Norvège dans les rapports périodiques au CEDAW	2011-2013	MEEI MAF
	5.1.5. Exiger que les projets bénéficiant d'une aide provenant des postes budgétaires concernés aient une dimension sexo-spécifique et fournissent des rapports à ce sujet	2011-2013	MAF
	<i>Indicateurs pour 5.1.</i>	- Proportion des indicateurs nationaux et des sources de données définies pour mesurer les résultats de la mise en œuvre par la Norvège de la RCS 1325 qui sont développés davantage - Nombre de rapports des ministères et des bénéficiaires d'une aide norvégienne consacrés aux actions et projets liés à la RCS 1325	
OBJECTIF	ACTIONS	PERIODE	RESP.
<b>5.2. Une coopération entre les secteurs, les ministères, les instituts de recherche et les ONG est établie et coordonnée</b>	5.2.1. Etendre le réseau pour la RCS 1325, composé des autorités, de la société civile, de chercheurs et d'autres experts	2011-2013	MAF MD MJ MEEI
	5.2.2. Poursuivre et développer le travail au sein du groupe de travail interministériel	2011-2013	MAF MD MJ MEEI
	5.2.3. Désigner des responsables de la RCS 1325 dans tous les ministères concernés	2011-2013	MAF MD MJ MEEI
	5.2.3. Echanger les expériences entre les missions norvégiennes à l'étranger et le ministère des Affaires étrangères en Norvège	2011	MAF
	<i>Indicateurs pour 5.2.</i>	- Nombre de réunions organisées au sein du groupe de travail interministériel et du réseau - Nombre de réunions entre les missions diplomatiques norvégiennes et le ministère où la RCS 1325 est discutée - Nombre de rapports périodiques et spécifiques sur la RCS 1325 fournis par les missions diplomatiques concernées	

Publié par le Ministère des Affaires étrangères  
B.P. 8114 Dep., N-0032 Oslo, Norvège

Couverture:  
Soldat de la SPLA au Sud-Soudan, 2003  
Photo: Martin Adler/Panos Pictures/Felix features

Conception: Torbjørn Vagstein  
Impression: imprimerie du ministère des Affaires étrangères 09/2011

ISBN: 978-82-7177-865-1  
Code de publication: E-880F

